

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2023-02-018**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés

représentés : 5

Votants : 23

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Objet : Petites Villes de Demain : Approbation du projet de convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'avancée du travail de diagnostic de territoire présenté au comité de projet de juillet 2022, il est proposé de signer la convention cadre de revitalisation du territoire.

Cette Convention ORT doit permettre aux communes d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs en proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction des besoins et notamment la mise en place d'une OPAH

Cette convention évolutive, pourra être complétée par la suite au vu de l'état d'avancement des actions portées, notamment les études engagées par la municipalité, la mise en place d'une OPAH (suite à l'étude pré-opérationnelle en cours, inscrite à la convention) ; l'opération de revitalisation du territoire valant OPAH, sous couvert de l'accord de M. le Préfet de la Haute-Loire.

Vu l'avis favorable de la commission « administration-finances-travaux » en date du 20/02/2023.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention cadre « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat
- **Autorise** le Maire à signer la convention ORT ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Patricia GOUDARD**

